



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R32-2018-183

PUBLIÉ LE 22 JUIN 2018

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2018-06-18-003 - Décision portant modification de la décision du 9 avril 2018 portant délégations de signature de la directrice générale de l'agence régionale de santé Hauts-de-France (4 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2018-06-18-003

Décision portant modification de la décision du 9 avril
2018 portant délégations de signature de la directrice
générale de l'agence régionale de santé Hauts-de-France

DECISION PORTANT MODIFICATION DE LA DECISION DU 9 AVRIL 2018 PORTANT DELEGATIONS DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la défense ;

Vu le code de la santé publique, et notamment le titre III du livre IV (agences régionales de santé) ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique Ricomes en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) ;

Vu la décision de la directrice générale de l'ARS du 9 avril 2018 portant délégations de signature de la directrice générale de l'ARS ;

Vu les décisions de nomination des personnels de l'ARS ;

DECIDE

Article 1 – L'article 15 de la décision de la directrice générale de l'ARS du 9 avril 2018 susvisée est remplacé comme suit :

Délégation spéciale de signature et qualité d'ordonnateur délégué sont accordées à :

- Mme Evelyne Guigou, directrice des affaires générales - ou en son absence à M. Pascal Poëtte, directeur adjoint ;
- Mme Laurence Cado, directrice de la stratégie et des territoires - ou en son absence à M. Gwen Marqué, directeur adjoint ;
- Mme le Dr Carole Berthelot, directrice de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale - ou en son absence à M. Eric Pollet, directeur adjoint ;
- Mme Sylviane Strynckx, directrice de la prévention et de la promotion de la santé - ou en son absence à Mme Hélène Taillandier, directrice adjointe ;
- M. Arnaud Corvaisier, directeur de l'offre de soins - ou en son absence à Mme Christine Van Kemmelbeke, directrice adjointe ;
- Mme Françoise Van Rechem, directrice de l'offre médico-sociale - ou en son absence à Mme Aline Queverue, directrice adjointe ;
- M. Sylvain Lequeux, en qualité de directeur des ressources humaines - ou en son absence à M. Philip Queval, directeur adjoint ;
- M. Thierry Vejux, directeur du pilotage interne - ou en son absence à Mme Carole Lamorille, directrice adjointe ;
- M. Yves Duchange, directeur territorial de l'Aisne ;
- Mme Hélène Toussaint, directrice territoriale du Nord ;
- M. Luc Rollet, directeur territorial de l'Oise ;
- M. Nicolas Brûlé, directeur territorial du Pas-de-Calais ;
- Mme Cécile Guerraud, directrice territoriale de la Somme ;

pour signer, sous quelque forme que ce soit, les ordres de mission et les états de frais de déplacement des personnels de l'ARS placés sous leur autorité hiérarchique (et, en ce qui concerne M. Sylvain Lequeux et M. Philip Queval, ceux des personnels de l'agence comptable et ceux relatifs à des déplacements effectués dans le cadre des mandats pour les instances représentatives du personnel).

La signature des ordres de mission et états de frais de déplacement des délégataires susvisés – ainsi que ceux de M. Maxime Moulin, agent comptable – est réservée à la directrice générale de l'ARS, ou en son absence ou empêchement à la directrice générale adjointe.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme le Dr Carole Berthelot et de M. Eric Pollet, délégation de signature et qualité d'ordonnateur délégué sont également accordées à :

- Mme Agnès Champion, sous-directrice de l'inspection et du contrôle ;
- M. le Dr Mohamed Si Abdallah, sous-directeur alerte et veille sanitaire ;
- Mme Virginie Le Roux-Montaclair, sous-directrice de la santé environnementale ;
- Mme Tiphaine Loreille, responsable du service soins sans consentement ;
- Mme le Dr Corinne Billaut, responsable du service zone défense et sécurité ;
- M. Christophe Heyman, responsable du service régional d'évaluation des risques sanitaires ;
- M. Cyril Pisson, responsable du service santé environnementale Aisne ;

- Mme Judith Triquet, responsable du service santé environnementale Nord et, en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, à M. Frédéric Hostyn, responsable adjoint du service santé environnementale Nord ;
- M. José Lejeune, responsable du service santé environnementale Oise ;
- M. Eric Bembem, responsable du service santé environnementale Pas-de-Calais ;
- M. Jérôme Veyret, responsable du service santé environnementale Somme ;
- Mme Bérengère Caillé, responsable de la cellule support et du secrétariat mutualisé ;

pour signer, sous quelque forme que ce soit, les ordres de mission et les états de frais de déplacement des personnels de l'ARS placés sous leur autorité hiérarchique.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Arnaud Corvaisier et de Mme Christine Van Kemmelbeke, délégation de signature et qualité d'ordonnateur délégué sont également accordées à :

- Mme Magali Longuépée, sous-directrice des établissements de santé ;
- M. Pierre Boussemart, sous-directeur de l'efficacité, de la qualité de l'offre de soins et des produits de santé/biologie ;
- Mme Nathalie de Pourville, sous-directrice de l'ambulatoire ;
- Mme Anne-Claire Mondon, responsable du pôle de proximité territoriale de l'Aisne ;
- Mme le Dr Catherine Maerten, responsable du pôle de proximité territoriale du Nord ;
- Mme Véronique Vermeil, responsable du pôle de proximité territoriale de l'Oise ;
- M. Nicolas Hautecoeur, responsable du pôle de proximité territoriale du Pas-de-Calais ;
- M. Jérôme Schlouck, responsable du pôle de proximité territoriale de la Somme ;

pour signer, sous quelque forme que ce soit, les ordres de mission et les états de frais de déplacement des personnels de l'ARS placés sous leur autorité hiérarchique.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Françoise Van Rechem et Mme Aline Queverue, délégation de signature et qualité d'ordonnateur délégué sont également accordées à M. Reynald Lemahieu, sous-directeur « appui à la coordination de l'animation territoriale et aux missions transversales » pour signer, sous quelque forme que ce soit, les ordres de mission et les états de frais de déplacement des personnels de la direction de l'offre médico-sociale de l'ARS.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Françoise Van Rechem, de Mme Aline Queverue et de M. Reynald Lemahieu, délégation de signature et qualité d'ordonnateur délégué sont également accordées à :

- M. Christophe Muys, sous-directeur de la planification ;
- M. Roger Petit, sous-directeur des affaires financières - en charge notamment de l'allocation de ressources, de la contractualisation et de l'efficacité ;
- Mme Martine Laubert, responsable du pôle de proximité territoriale de l'Aisne ;
- Mme Dorothée Grammont, responsable du pôle de proximité territoriale du Nord ;
- M. Jacques-Alexandre Hesnard, responsable du pôle de proximité territoriale de l'Oise ;
- M. Sébastien Ngugen, responsable du pôle de proximité territoriale du Pas-de-Calais ;
- M. David Coquerel, responsable du pôle de proximité territoriale de la Somme ;

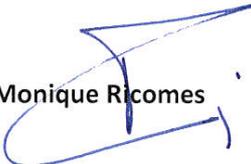
pour signer, sous quelque forme que ce soit, les ordres de mission et les états de frais de déplacement des personnels de l'ARS placés sous leur autorité hiérarchique.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Thierry Vejux et de Mme Carole Lamorille, délégation de signature et de qualité d'ordonnateur délégué sont également accordées à M. Stéphane Cauchy, sous-directeur des ressources logistiques et de l'immobilier, pour signer, sous quelque forme que ce soit, les

ordres de mission et les états de frais de déplacement des personnels de l'ARS placés sous son autorité hiérarchique.

Article 2 – Les directeurs de l'ARS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 18 juin 2018


Monique Ricomes